

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE

GÉNÉRALITÉS

Les présentes conditions générales de vente sont réputées connues des Acheteurs Professionnels, Commerçants et Sociétés.

Sauf convention spéciale et écrite, toute commande emporte de plein droit de la part de l'acheteur, son adhésion aux présentes conditions générales de vente, nonobstant toute stipulation contraire figurant à ses propres conditions générales d'achat.

Aucune dérogation exceptionnelle ne peut être interprétée comme renonciation définitive à se prévaloir ultérieurement à l'une des dites conditions.

OFFRES

La Société **VP électronique** n'est liée que par les engagements des offres écrites émanant d'elle-même et contresignées par la direction.

Le délai de validité des offres est de 30 jours à compter de leur date d'établissement, sauf stipulation particulière. Passé ce délai exprimé par l'offre écrite, les commandes acceptées sont tarifées au prix en vigueur au jour de la livraison.

DÉLAIS

Les délais de livraison prévus dans nos offres et dans nos Accusés de Réception de Commandes ne sont donnés qu'à titre purement indicatif et ne sauraient constituer un engagement de notre part.

En tout état de cause, toute date donnée par l'acheteur est considérée comme indicative et ne fait pas partie intégrante du contrat.

Les retards éventuels de livraison ne peuvent être considérés comme une cause de rupture du contrat, ils ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise, de réclamer des dommages et intérêts ou des pénalités de retard.

MODIFICATION OU ANNULATION DE COMMANDE

VP électronique se réserve le droit de refuser ou d'accepter toute modification de commande et de changer les conditions précédemment accordées en cas d'accord express.

L'acheteur ne peut uniquement annuler ou suspendre une commande qu'avec notre consentement et notre accord écrit stipulant les termes nous indemnisant de tous frais déjà engagés.

Il est clairement spécifié qu'en cas d'annulation ou de modification de commande à cadences de livraison, que nous aurons expressément acceptée, nous nous réservons le droit de facturer la différence entre le prix consenti pour la totalité de la commande et le prix résultant de la quantité réellement livrée.

PRIX ET MINIMUM DE GESTION DE COMMANDE

Nos prix s'entendent Hors Taxes, pour matériel non emballé, au départ de notre magasin, et pour paiement comptant à la commande. Le port et l'emballage sont facturés en sus.

Les commandes acceptées sont facturées au tarif en vigueur à la date de la livraison. En cas de variation de notre tarif et si les marchandises qui ont fait l'objet d'une même commande n'ont pas été livrées en totalité, le solde de la commande sera facturé au tarif en vigueur au jour de la livraison.

Le montant minimum de gestion de commande est indiqué sur nos offres.

EXPÉDITION (MISE A DISPOSITION) ET TRANSFERT DES RISQUES

La livraison est considérée comme effectuée dans notre magasin, soit par la remise directe à l'acheteur, ou par simple avis de mise à sa disposition du matériel, soit par la délivrance du matériel à un expéditeur ou transporteur choisi par l'acheteur ou, à défaut, choisi par nous.

Quelle que soit la destination du matériel et les conditions de la vente (remise franco gare ou domicile), le transfert des risques et de la responsabilité du matériel vendu a lieu dans notre magasin, au moment de la livraison, ou à son enlèvement. Ce principe ne saurait subir de dérogation pour quelle que cause que ce soit.

DÉGÂTS OU PERTES PENDANT LA LIVRAISON

Les marchandises voyagent aux risques et périls du destinataire.

L'acheteur pouvant procéder en nos magasins soit par lui-même, soit par mandataire dûment constaté, à la vérification et à la réception de nos marchandises, celles-ci seront réputées avoir quitté notre magasin complètes et en bon état.

Le destinataire est tenu de vérifier l'état et le nombre de colis, lors de la réception, et porter, le cas échéant, des réserves précises (colis mouillé, bruit de casse, déchirure de l'emballage, etc.) sur le récépissé du transporteur, et de les confirmer par lettre recommandée dans les 3 jours suivant la réception (non compris les jours fériés), auprès du transporteur et d'en adresser dans le même délai une copie à la Société **VP électronique**.

La mention "sous réserve de contrôle" ne permet légalement aucun recours ultérieur.

Le non-respect de cette procédure interdit au destinataire toute possibilité ultérieure de recours.

RÉCLAMATIONS ET RETOURS

Aucun retour de matériel ne pourra se faire passé 8 jours après réception de la marchandise, ni sans l'acceptation préalable et écrite de la Société **VP électronique**.

Le matériel sera retourné aux frais de l'acheteur, il devra être en parfait état et n'avoir jamais été utilisé ni déconditionné.

Sauf erreur de notre part, en cas d'acceptation, la valeur de la reprise ne sera que de 80 % du montant facturé initialement, diminué du port.

Le retour du matériel ne dispense pas l'acheteur d'acquiescer, à l'échéance convenue, le montant de la facture.

GARANTIE ET LIMITATION DE RESPONSABILITÉ

Toute réclamation devra comporter des détails sur l'utilisation du produit présumé défectueux, ainsi que la date d'achat, le numéro de la commande et la date de livraison.

Les pièces défectueuses seront retournées aux frais de l'acheteur et ne seront éventuellement remplacées qu'après expertise de leur fabricant, et compte tenu des durées de garanties propres à chaque fabricant. L'échange, la réparation ou la modification d'une pièce pendant la période de garantie du fabricant ne peut avoir pour effet de prolonger ladite période, qui entrera en vigueur à dater de la première réception des matériels par le client.

La garantie ne jouera que si le matériel a subi une utilisation normale, elle ne couvre pas les défauts qui résultent :

- de l'usure normale des produits ou appareils ;
- du transport, d'un manque de surveillance ou d'entretien, d'une utilisation défectueuse, excessive ou exagérée des produits, et d'une façon générale de conditions de stockage, d'exploitation ou d'environnement (influences chimiques, climatiques, électriques ou autres) non appropriées ou non prévues ;
- de cas fortuits ou de force majeure.

La garantie ne s'applique pas aux produits ou appareils qui ont été réparés ou modifiés par d'autres personnes que le vendeur ou le fabricant.

Dans le cas ou après examen et expertise par le fabricant, nous reconnaitrions les produits fournis par nous défectueux, notre responsabilité est expressément limitée à l'échange pur et simple de ces produits, ou à notre choix, au remboursement de la valeur facturée de ces produits.

Nous ne serons tenus à aucune indemnisation, envers l'acheteur ou toute autre personne, pour frais de récupération du matériel, ou autres frais, pour accidents aux personnes, dommages directs ou indirects à des biens distincts de l'objet, ou manque à gagner.

CONDITIONS ET DÉLAIS DE PAIEMENT

Les paiements seront faits au domicile de la Société **VP électronique**.

Pour tout client n'ayant pas de compte ouvert dans nos livres, et pour toute première commande, il sera demandé de payer par chèque à la commande, et sans que soit appliqué d'escompte de règlement.

Pour une demande d'ouverture de compte, il est indispensable que nos clients communiquent leurs références bancaires et commerciales complètes.

Les ouvertures de compte font l'objet, lorsqu'elles sont envisagées, d'un courrier adressé à l'acheteur, en double exemplaire. Seul, le retour d'un exemplaire dûment signé et non modifié, conditionne l'entrée en vigueur des accords.

Pour les clients bénéficiant d'un compte ouvert en nos livres : factures ou relevés mensuels supérieurs à 180 € H.T., règlement par traites acceptées suivant les conditions accordées ; inférieurs ou égaux à 180 € H.T., règlement par chèque à réception sans escompte.

La Société **VP électronique** se réserve la faculté de modifier telle condition de crédit accordée pour les règlements en compte.

Les chèques sont acceptés sous réserve de bonne fin et sans garantie de présentation dans les délais.

En cas de paiement par effets de commerce, ceux-ci doivent être acceptés et adressés à **VP électronique** sous quinzaine ; à défaut, nous serons en droit de faire dresser protêt faute d'acceptation.

En cas de retard de paiement, nous nous réservons le droit de suspendre toute livraison jusqu'au règlement des sommes dues, ou d'annuler les ordres en cours, sans préjudices de tous recours. **Les pénalités de retard sont calculées par application au montant du retard, d'un taux égal à trois fois le taux d'intérêt légal.**

Aucune prorogation d'échéance ne peut être accordée à l'acheteur défaillant sans la preuve d'une notification de subrogation de créance ou l'octroi de garanties particulières à notre profit.

De convention expresse et sauf report sollicité à temps et accordé par écrit par nous, le défaut de paiement de nos factures à l'échéance fixée entraînera

- l'exigibilité immédiate de toutes les sommes restant dues ;
- la fermeture du compte et des conditions accordées ;
- l'intervention de notre Service Contentieux ;
- l'exigibilité des frais inhérents au recouvrement ;
- l'exigibilité à titre de dommages et intérêts et de clause pénale, d'une indemnité égale à 10 % des sommes dues, outre les intérêts légaux et les frais judiciaires éventuels.

Aucun escompte ne sera accordé pour paiement anticipé.

CLAUSE DE RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

Il est expressément convenu entre les parties au sens de la loi du 12.05.1980 que la Société **VP électronique** conserve la propriété des marchandises livrées jusqu'au paiement intégral du prix, des frais accessoires et des taxes.

A cet égard, ne constituent pas des paiements au sens de la présente disposition, la remise de traites ou de tout titre créant une obligation de payer.

L'acheteur devra faire assurer les marchandises contre pertes et dégâts et nous avertir de toutes mesures prises par des tiers par lesdites marchandises, par exemple des saisies pratiquées sur les marchandises faisant l'objet de ladite réserve.

En cas de non-paiement d'une seule échéance, la restitution des marchandises livrées pourra être réclamée par le vendeur, sans préjudices de tous recours, et cette revendication pourra être faite par tous moyens : lettre recommandée, inventaire contradictoire, sommation d'huissier, procédure de référé.

L'acheteur ne peut se dérober, sous peine de dommages intérêts, à la restitution des marchandises, soit à **VP électronique**, soit à toute personne mandatée par elle.

Les marchandises étant livrées avec application de la clause de réserve de propriété doivent figurer avec la mention "réserve de propriété" dans le stock de l'acheteur, conformément aux dispositions légales.

En cas de revente et/ou de transformation, l'acheteur s'engage, à la première demande du vendeur, à céder tout ou partie des créances acquises sur les sous-acquéreurs, et ce à concurrence des sommes encore dues. Cette sûreté pourra faire l'objet d'un accord écrit de subrogation de créance de l'acheteur au profit du vendeur vis-à-vis des sous-acquéreurs et opposables aux tiers.

Cette subrogation de créance pourra être demandée :

- en cas de retard de paiement ;
- en cas d'état de protêts ou de nantissement positif ;
- en cas d'absence de garanties d'un nouveau client.

En cas de refus de l'acheteur de fournir une telle sûreté, les livraisons pourront être suspendues à la seule initiative du vendeur.

INFRACTION AUX BREVETS OU MODÈLES DÉPOSÉS

L'acheteur devra dédommager la Société **VP électronique** de toute pénalité et frais auxquels cette dernière pourrait se trouver exposée à la suite de réalisations effectuées suivant les spécifications de l'acheteur et qui se trouveraient de ce fait en infraction avec des brevets ou modèles déposés.

ÉLECTION DE DOMICILE ET JURIDICTION

L'élection de domicile est faite à notre siège social.

En cas de contestation où nous serions en cause, il est attribué compétence exclusive au Tribunal de Commerce d'Evry, quels que soient le lieu de livraison, le mode de paiement accepté et même en cas d'appel en garantie ou de pluralité de défendeurs.